



**ARRÊTÉ du MAIRE N°24 D 41**

**Objet** : Désignation du Directeur de la Régie des Transports

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 2221-2 et suivants,  
**Vu** le code des transports et notamment ses articles R 1221-1, R 1221-7, R 3113-10° et L 1221-3,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2009 portant création du budget annexe de la régie transport à la seule autonomie financière,  
**Vu** l'inscription de cette régie au registre de transport public routier de personnes sous le numéro SIRET 216 404 301 00246,  
**Vu** la licence n°2013/72/000175 pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui,  
**Considérant** la demande de renouvellement de licence n° 2013/72/000175 en date du 21 août 2023 pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui,  
**Considérant** l'inscription de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne au registre des transporteurs publics routiers de personnes à titre dérogatoire dans la mesure où le nombre de véhicule utilisé par cette dernière est limité à un, en l'espèce à ce jour la régie est composée uniquement du véhicule type BOXER de marque Peugeot, immatriculé 2453 ZC 64 permettant d'assurer les transports d'enfants dans le cadre des sorties éducatives organisées par les groupes scolaires de la Ville,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Monsieur Jean-Philippe TAUZIA – attaché principal – Directeur financier de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne - est désigné Directeur de la « Régie des Transports de la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne », à la seule autonomie financière, à compter du 12 juin 2024.

**Article 2** – Missions du Directeur de la « Régie des Transports de la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne » :

- Préparer le projet de budget annexe et l'exécute,
- Assurer le suivi administratif avec les divers interlocuteurs (communes et régions),
- Suivre avec les services techniques, l'entretien du véhicule.

**Article 3** – Ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site de la ville, sera transmis, pour exécution, à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Directeur adjoint des transports routiers de voyageurs de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Madame la Directrice Générale des Services.

Fait à ORTHEZ, le 13 juin 2024

Le Maire d'Orthez,  
Emmanuel HANON

